

Coupon de Pré-inscription

Championnat de France Para-tir à l'arc

PARA TIR A L'ARC EN EXTERIEUR 2024

FONTAINEBLEAU - Les 6 et 7 juillet 2024

Licence : _____

Tireur : _____

Club : _____

Sexe : Femme Homme

Catégorie : Jeune Scratch

Arme : Arc Classique Arc à Poulies

Je me préinscris dans la catégorie de Tir

CHALLENGE - CRITERIUM - HVLIBRE - HV1 - HV2-3

OPEN JEUNE - FEDERAL JEUNE - SUPPORT 1 - SUPPORT 2

Je me préinscris dans la catégorie de Tir *(voir détail sur la page 2)*

OPEN - FEDERAL - W1

Uniquement sur le Chpt TAE International

Uniquement sur le Chpt TAE National

Sur le Chpt TAE International **ET** TAE National (sachant que mes scores réalisés au classement en TAE International seront reversés sur mon classement en TAE National)

Marquage des points durant le championnat

Monte aux cibles Dispose d'un agent Demande un bénévole

J'adresse mon règlement par chèque d'un montant de :

25,00 € (Jeune : Open/Fédéral) **35,00 €** (Scratch : U13 à S3)

Je serai prévenu de ma sélection par MAIL à :

_____ @ _____

Joindre votre chèque à ce coupon avant le 4 juin 2024

Adressez-le :

FFTA - Service développement Para-Tir à l'Arc
12 place Georges Pompidou
93160 NOISY LE GRAND

Pour suivre les pré-inscriptions et les reversements des scores des classements du TAE International sur les classements du TAE National, un classement national Para-tir en extérieur parallèle va être mis en ligne sur la fiche du championnat de France Para-tir cliquez [ici](#).

Cas N°1

L'archer se préinscrit uniquement pour le Chpt de France TAE International :

- S'il est dans les quotas de cette discipline, il pourra participer au Championnat de France TAE International.
- Sinon il ne pourra pas prétendre à participer au Chpt de France TAE International ni au Chpt de France TAE National.

Cas N°2


L'archer se préinscrit uniquement pour le Chpt de France TAE National :

- S'il est dans les quotas de cette discipline, il pourra participer au Championnat de France TAE National.
- Sinon il ne pourra pas prétendre à participer au Chpt de France TAE National ni au Chpt de France TAE International.

Cas N°3

L'archer se préinscrit pour le Chpt de France TAE International et TAE National :

- S'il est retenu dans le quota du TAE international son inscription sera confirmée dans cette discipline, il ne pourra pas participer au Chpt de France en TAE National.
- S'il n'est pas dans le quota TAE international, ses scores seront reversés dans le classement TAE National, établissant un nouveau classement. Il pourra alors participer en TAE National si toutefois il reste dans les quotas de la discipline.

 Si l'archer entre dans le quota sur les deux Championnats de France, la priorité de sélection est donnée au Championnat TAE International.